



Le MORVAN

MARS 1976

REDACTION : 14, rue Notre-Dame - 58 - CHATEAU-CHINON

Cette page, qui fait appel à la collaboration des membres de l'Académie du Morvan, paraît chaque fin de mois. Les textes susceptibles d'y figurer

doivent parvenir avant le 15, si possible en deux exemplaires, à M. Marcel Barbotte, « La Comaille », 71400 Autun (tél. 52.15.35).

Ce qu'était en Morvan

la "Grosse Communauté des Jault"

La « Grosse Communauté des Jault en Nivernais », dont nous rappelons ici les concepts et les usages, appartient à notre passé historique. Survivant aux conditions qui l'avaient fait naître, elle perpétua jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la forme quasi intégrale d'une association paysanne patriarcale du Moyen Age. Gardienne de traditions très anciennes, dans un monde évolué, elle sut se maintenir durant cinq cents ans grâce à un fond de grandeur et de vertus solides. Elle disparut, tuée par l'esprit individualiste, voici un peu plus d'un siècle.

En plein Morvan nivernais, un chemin qui s'amorce sur la route de Saint-Saulge à Prémery conduit au hameau des Jaults situé sur une colline. Ce village tire son nom d'une communauté paysanne qui y fut fondée à une date qu'on ne peut préciser, car toutes ses archives furent sottement détruites en 1847. L'érudit M. Dupin, qui eut l'occasion de les voir quelques années plus tôt, affirme qu'elles renfermaient des contrats datant du XV^e siècle, et pense que l'on peut conférer une antériorité encore plus ancienne à ce groupement.

Aux temps féodaux, les serfs ne pouvaient, on le sait, ni hériter, ni disposer de la terre qu'ils cultivaient. En quelques contrées, cependant, ils obtinrent la faculté de se constituer en « communautés de feu et de lieu, de pain et de sel ». Ainsi, naquit la « Grosse Communauté des Jault en Nivernais ».

Elle avait à sa tête un chef que l'on appelait « le Monsieur ». Il organisait et distribuait le travail, réglait les transactions commerciales, établissait les contrats. Sa mission était, non seulement de maintenir le patrimoine commun, mais de le faire fructifier et l'agrandir. Il agissait moins en despote autoritaire qu'en gérant et administrateur de société en nom collectif. Le « Monsieur » prenait avis de ses conseillers, de ses

duits du sol et de l'élevage appartenant également à tous. En échange du travail que chaque membre devait, selon son âge, ses forces et ses aptitudes, la Communauté garantissait la propriété indivise du domaine et assurait la nourriture, le logement et l'habillement. Les fils succédaient aux pères dans tous leurs droits et avantages.

Les enfants des Jault se mariaient le plus souvent entre eux. Si un garçon prenait femme au dehors, il l'intégrait, elle et sa dot, dans la communauté. Lorsqu'une fille choisissait ailleurs un époux, elle recevait une dot, un trousseau et les Jault payaient la moitié des frais de la noce, mais la nouvelle mariée renonçait, en partant, à toute revendication ultérieure sur le bien commun. Quand la conscription devint obligatoire, les jeunes gens désignés par le sort et qui ne désiraient pas accomplir de service militaire, se voyaient remettre la somme nécessaire (1.500 F) pour payer un remplaçant.

En fait, les Jault formaient une très grande famille, plus précisément une tribu. Ils habitaient tous la même demeure spacieuse, où chaque ménage avait sa chambre particulière, suffisante et confortablement meublée pour les parents et les enfants. Tout le monde se retrouvait dans la vaste pièce, tenant à la fois de cuisine, de

l'âge et des infirmités. Chaque jour, le « Monsieur », qui était également le chef spirituel, dirigeait la prière. Si un membre commettait une faute, il comparaisait devant le conseil de cette grande famille et subissait avec humilité la sanction imposée par la majorité des avis.

Ainsi, durant cinq siècles et plus, la « Grosse Communauté des Jault » réussit à former un bloc sans fissure, cimenté par un esprit communautaire et des habitudes qui enfonçaient leurs racines dans des temps très anciens. Mais les idées de liberté et d'indépendance nées de 1789 et de 1830 allaient ébranler ces fondations. Combattu du dehors par l'évolution des mœurs, minée du dedans par des conflits d'intérêts particuliers qu'avaient sans doute fait naître et se développer une adhésion moins formelle aux règles ancestrales, la communauté était condamnée. Un décret de dissolution, en date du 3 mars 1847, officialisa sa fin.

Elle comprenait à l'époque sept chefs de famille, sept autres hommes majeurs, neuf femmes et dix-sept enfants. Les biens indivis, estimés à 300.000 F de l'époque, furent équitablement répartis entre chacun d'eux. Puis, toutes les archives furent détruites, et ce fut grand dommage ! Le plus ancien « Monsieur » dont on ait retrouvé le nom était Jean Lejault, qui dirigea la communauté au début du XVIII^e siècle. Le dernier fut Claude Lejault, dit « Le Comte ».

Ainsi, disparut cette organisation patriarcale et paysanne, ilot suranné qui avait pu se maintenir dans un monde en constante mutation. Depuis longtemps, elle constituait un anachronisme historique et social. Du moins restera-

CIEL DU MORVAN

Il y a belle lurette qu'on l'a dit et répété : ce n'est qu'après avoir été longtemps privé de son pays qu'on en apprécie tous les charmes. L'absence est ici le plus sûr garant de l'attention flatteuse du retour. Les choses qui sont devant nos yeux tous les jours sont trop nôtres pour que nous éprouvions le besoin de les examiner en détail, de les mesurer, de les caresser, de les aimer... Il faut qu'elles nous aient été arrachées, comme autant de lambeaux de nous-même, pour que nous leur offrions enfin notre dévotion et notre ferveur. C'est alors comme si l'on nous avait volé, comme si l'on nous avait frustré d'un patrimoine, et quand nous revenons à elles, nous les voyons avec des yeux neufs... leurs attraits nous sont plus sensibles et nous nous emparons d'elles avec une sorte d'emportement, né de l'instinct de la propriété, de la même façon qu'une personne retrouve un objet très cher dont on l'avait déposséder, et qu'elle croyait perdu.

Etant enfant puis adolescent, ayant grandi dans un petit village du Morvan méridional, je n'avais point du tout conscience de la beauté du ciel de mon pays. En d'autres termes, je ne connaissais pas ma richesse. J'étais un peu comme le petit bourgeon aveugle qui naît à l'aisselle de la branche, qui se gonfle, se développe et s'ouvre enfin, sans avoir aucunement connaissance du bel épanouissement des branchages et des ramures de l'arbre qui l'abrite et le nourrit. J'étais pareil au ruisseau qui court dans la mousse et vagabonde au gré de son caprice, mirant l'azur et les nuages sans même s'en douter. Cependant, obscurément, sans le savoir, j'emmagasinais en moi-même un peu de ces reflets changeants de l'atmosphère de ma campagne, je vivais d'eux, je les respirais à longue haleine, et leurs couleurs restaient en moi. C'est ainsi, qu'insensiblement, le ciel du Morvan était devenu mon bien, ou, si l'on veut, mon captif... Et le jour où, plus tard, la vie me ramènerait à moi-même en me ramenant à ma terre natale, sans doute l'effort ne serait-il pas grand, qui me permettrait de retrouver le bel album que ma mémoire enfantine aurait mis en pages à mon insu...

Tout se passa de la sorte, en effet. Il arriva qu'au temps de ma vingtième année, ayant quitté, non de plein gré, le Morvan et la Bourgogne, j'eus l'occasion de séjourner durant d'assez longs mois, parmi l'enchantement lumineux des ciels méditerranéens. Mais,

chose curieuse, à l'heure actuelle, en cet instant même où j'évoque cette période de mon existence, quand je tente de me remémorer le magnifique du ciel d'Afrique du Nord, je ne retrouve à peu près rien... Tout ce bleu trop dur et trop pur, trop admirable et trop uni, m'a laissé un souvenir un peu monotone, et c'est au retour de ces voyages que j'ai véritablement, je ne dis pas seulement senti, mais compris la beauté autrement réelle et puissante de nos ciels morvandiaux.

Eux, aux moins, sont vivants ! Ils se meuvent, ils s'agitent, ils se dépensent... ils s'encolèrent et s'apaisent... Ils sont à l'image du relief tourmenté de ce pays ! Ils ressemblent parfois à la mer... Ils sont gonflés de vents brutaux et de tempêtes. Ils bousculent leurs nuages d'un sommet à l'autre, d'une crête forestière à la crête voisine, avec une espèce de fureur guerrière... Ils roulent de lourdes masses couleur d'orage qui plongent dans de grands pans d'ombre les vallées et les prairies. Ils sont parcourus de leurs d'épées ; ils semblent toujours à l'assaut de quelque citadelle inconnue... Ils grondent et chantent comme des Gaulois au combat, et leurs grosses nuées chargées d'eau ont un aspect de dieux farouches et menaçants...

...Sans doute est-ce pour cela qu'ils ont si mauvaise réputation dans les régions avoisinantes, les terribles vents du Morvan !

Pourtant, qu'il sait bien être gai, quand il veut, le ciel de chez nous ! Au mois d'avril, quand le printemps l'a bien lavé, lessivé, quand il est clair et frais comme une vitre, comme il luit gentiment au-dessus des grosses épaules bleues des montagnes, au creux de l'eau. C'est alors le miroir de la bergère. Il rivalise de pureté et de lumière avec les ruisseaux les plus transparents. Il est léger comme le blé en herbe. Il souffle des bandes de papillons fous dans les chemins les plus égarés, met des rubans de jeune épouse aux mesures les plus délabrées, se chatouille aux aigrettes de tous les sapins, pique une tête ensoleillée dans tous les étangs... Il tend son écharpe soyeuse depuis le Bois-du-Roi jusqu'au mont Dardon, joue aux quatre coins autour des gros rochers d'Uchon, folâtre et gambade partout comme une échèvre de Saint-Léger-sous-Beuvray, s'empli des cris et des trilles de dix mille alouettes des Gaules et partout sent bon la fougère, l'aubépine et le muguet...

G. RIGUET

